

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.264

Dépenses
d'investissement :
autorisations
d'engagement, de
liquidation et de
mandatement

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Véronique MAUSSET à Joël LACHAUD, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Djillali MERIOUA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.264**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars,(...) en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus...»

Considérant que l'adoption du budget 2014 est prévue le 16 janvier 2014, il convient de veiller à la continuité des actions relevant d'activités habituelles de la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 26 novembre 2013,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

D'INSCRIRE les crédits sur les différents budgets conformément à l'annexe jointe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 18 décembre 2013

ANNEXE INSCRIPTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

	Opération 201106	Chapitre 20	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
Budget Principal	71,7 K€	138 K€	329 K€	209,6 K€	1 164,1 K€	1 912,7 K€
Budget annexe Développement Economique		31 K€		50 K€	694,8 K€	775,5 K€
Budget annexe Camping		2,5 K€		1,3 K€	19 K€	22,8 K€
Budget annexe Transports en commun		2 K€		909,9 K€	2 919,1 K€	3 831 K€
Budget annexe Déchets Ménagers		8 K€		445,1 K€	141,3 K€	594,5 K€
Budget annexe Déchets Verts				12 K€	15,9 K€	27,9 K€
Budget annexe Assainissement		31,6 K€		67 K€	784 K€	882 K€
Budget annexe Eau Potable		3,8 K€		1,3 K€	785 K€	790,4 K€
Budget annexe Salle de spectacles La NEF		2,8 K€		40,2 K€	18,3 K€	61,2 K€

**BUDGET PRINCIPAL :
(Détail)**

I - Hors opérations :

	Inscriptions 2013	Autorisation 2014
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
➤ Article 203 Frais d'études de recherche et de développement :	327 965,00 €	81 991 €
➤ Article 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences... :	225 075,00 €	56 269 €
Chapitre 204 Immobilisations corporelles		
➤ Article 20412 Régions :	380 500,00 €	95 125 €
➤ Article 20413 Départements :	124 000,00 €	31 000 €
➤ Article 20414 Communes :	164 699,00 €	41 175 €
➤ Article 20417 : Autres établissements publics locaux	339 932,00 €	84 983 €
➤ Article 20418 : Autres organismes publics	61 953,00 €	15 488 €
➤ Article 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé :	245 157,00 €	61 289 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
➤ Article 211 Terrains :	42 628,00 €	10 657 €
➤ Article 215 Installations, matériel et outillage techniques :	76 471 €	19 118 €
➤ Article 218 Autres immobilisations corporelles :	719 410 €	179 853 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2312 Terrains :	377 300,00 €	94 325 €
➤ Article 2313 Constructions :	2 226 920 €	556 730 €
➤ Article 2314 Constructions sur sol d'autrui :	77 087,00 €	19 272 €
➤ Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques :	1 321 227,00 €	330 307 €
➤ Article 235 Part investissement PPP :	654 000,00 €	163 500 €

II - Opérations :

Opération 201106 autopartage	286 624,00 €	71 656 €
------------------------------	--------------	----------

BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
(Détail)

	Inscriptions 2013	Autorisatio n 2014
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
➤ Article 203 Frais d'études de recherche et de développement :	122 500 €	30 625 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
➤ Article 211 Terrains :	190 100 €	47 525 €
➤ Article 218 Autres immobilisations corporelles :	10 077 €	2 519 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2312 Terrains :	283 755 €	70 939 €
➤ Article 2313 Constructions :	2 495 521 €	623 880 €

BUDGET ANNEXE CAMPING :
(Détail)

	Inscriptions 2013	Autorisation 2014
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
➤ Article 203 Frais d'études de recherche et de développement :	10 000 €	2 500 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
➤ Article 218 Autres immobilisations corporelles :	5 000 €	1 250 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2313 Constructions :	67 500 €	16 875 €
➤ Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques :	8 702 €	2 176 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN :
(Détail)

	Inscriptions 2013	Autorisation 2014
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
➤ Article 203 Frais d'études de recherche et de développement :	7 000,00 €	1 750 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
➤ Article 215 Installations, matériel et outillage techniques :	144 786 €	36 197 €
➤ Article 218 Autres immobilisations corporelles :	3 494 763 €	873 691 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2312 Terrains :	250 804 €	62 701 €
➤ Article 2313 Constructions :	52 507 €	13 127 €
➤ Article 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles :	11 372 992,00 €	2 843 248 €

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS :
(Détail)

	Inscriptions 2013	Autorisation 2014
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
➤ Article 203 Frais d'études de recherche et de développement :	32 000,00 €	8 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
➤ Article 215 Installations, matériel et outillage techniques :	538 000 €	134 500 €
➤ Article 218 Autres immobilisations corporelles :	1 242 470 €	310 618 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2312 Terrains :	212 643 €	53 161 €
➤ Article 2313 Constructions :	352 733 €	88 183 €

BUDGET ANNEXE DECHETS VEGETAUX :
(Détail)

	Inscriptions 2013	Autorisation 2014
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2312 Terrains :	20 743 €	5 186 €
➤ Article 2313 Constructions :	43 000 €	10 750 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :
(Détail)

	Inscriptions 2013	Autorisation 2014
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
➤ Article 203 Frais d'études de recherche et de développement :	45 734 €	11 434 €
➤ Article 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences... :	8 160 €	2 040 €
➤ Article 208 Autres immobilisations incorporelles :	72 694 €	18 174 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
➤ Article 211 Terrains :	9 500 €	2 375 €
➤ Article 215 Installations, matériel et outillage techniques :	234 186 €	58 547 €
➤ Article 218 Autres immobilisations corporelles :	23 984 €	5 996 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2312 Terrains :	64 900 €	16 225 €
➤ Article 2313 Constructions :	408 201 €	102 050 €
➤ Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques :	2 662 404 €	665 601 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :
(Détail)

	Inscriptions 2013	Autorisation 2014
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
➤ Article 203 Frais d'études de recherche et de développement :	15 390 €	3 848 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
➤ Article 218 Autres immobilisations corporelles :	5 000 €	1 250 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2312 Terrains :	356 888 €	89 222 €
➤ Article 2313 Constructions :	1 227 344 €	306 836 €
➤ Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques :	1 556 840 €	389 210 €

BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES LA NEF :
(Détail)

	Inscriptions 2013	Autorisation 2014
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
➤ Article 203 Frais d'études de recherche et de développement :	650 €	163 €
➤ Article 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences... :	10 350 €	2 588 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
➤ Article 215 Installations, matériel et outillage techniques :	134 616 €	33 654 €
➤ Article 218 Autres immobilisations corporelles :	26 212 €	6 553 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		
➤ Article 2312 Terrains :	20 368 €	5 092 €
➤ Article 2313 Constructions :	52 632 €	13 158 €